



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	
18	
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la	15
délibération :	
Date de la convocation :	4 avril 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 9 avril 2025
2025 / 19 20**

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude, Mme SANDRIN Annie, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, M. BOUQUET Frédéric, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, Mme PALLOT Irène.

Excusés : M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé, M. PACCOUD Christian.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif géré par le Département permettant l'accès (ou le maintien) au logement des personnes défavorisées. Le financement est assuré par le Département, la CAF, la MSA, certains fournisseurs d'énergie, les bailleurs sociaux et les communes, pour lesquelles la contribution proposée est maintenue à 0.30 €/ habitant et par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de renouveler son adhésion au « Fonds de Solidarité Logement » pour l'année 2025 soit une contribution de 586.20 €.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY